



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
24 février 2025
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement
Commission de l'investissement, des entreprises et du développement
Quinzième session
Genève, 5-9 mai 2025
Point 2 de l'ordre du jour provisoire
Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Ordre du jour provisoire annoté

I. Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement, l'innovation et l'entrepreneuriat pour le renforcement des capacités productives et un développement durable.
4. Rapport du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication.
5. Investir dans l'économie numérique.
6. Rapport intérimaire sur la promotion et le renforcement des synergies entre les trois piliers.
7. Questions diverses.
8. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement.

II. Annotations

1. La Commission de l'investissement, des entreprises et du développement tiendra sa quinzième session du 5 au 9 mai 2025. Selon le paragraphe 121 du Pacte de Bridgetown (TD/541/Add.2), les commissions, en tant qu'organes subsidiaires du Conseil du commerce et du développement, sont chargées d'examiner les rapports des réunions d'experts et d'évaluer les synergies entre les trois piliers et les travaux menés dans le cadre des sous-programmes de la CNUCED, ainsi que d'organiser des dialogues directifs sur une ou deux questions choisies.
2. La Commission débattrait sur le thème de fond « Investir dans l'économie numérique ». Elle examinera les rapports des réunions d'experts. Elle analysera les activités du secrétariat qui ont contribué à promouvoir et à renforcer les synergies entre les trois piliers de la CNUCED.



Point 1

Élection du Bureau

3. L'article 18 du Règlement intérieur des grandes commissions du Conseil du commerce et du développement dispose que la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement élit, parmi les représentants de ses membres, un président, cinq vice-présidents et un rapporteur, en tenant compte de la nécessité d'assurer une répartition géographique équitable. L'article 19 précise que le Bureau de chaque commission se compose de sept membres, dont quatre présentés conjointement par les listes A et C, deux par la liste B et un par la liste D, conformément à l'annexe de la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale, telle qu'elle a été modifiée.

4. Conformément au cycle de roulement établi, le Bureau de la Commission à sa quinzième session sera constitué comme suit : président – liste D ; rapporteur – liste A (Asie) ; vice-présidents – trois pour les listes A et C combinées et deux pour la liste B.

Point 2

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

5. Le 3 février 2025, le Conseil du commerce et du développement a approuvé l'ordre du jour provisoire de la quinzième session de la Commission, à l'issue d'une procédure d'approbation tacite. Un programme de travail sera distribué avant la session.

Documentation

TD/B/C.II/54 Ordre du jour provisoire annoté

Point 3

Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement, l'innovation et l'entrepreneuriat pour le renforcement des capacités productives et un développement durable

6. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Commission examinera le rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement, l'innovation et l'entrepreneuriat pour le renforcement des capacités productives et un développement durable sur sa onzième session.

Documentation

TD/B/C.II/MEM.4/32 Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement, l'innovation et l'entrepreneuriat pour le renforcement des capacités productives et un développement durable sur sa onzième session

Point 4

Rapport du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication

7. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Commission examinera le rapport du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication sur sa quarante et unième session.

Documentation

TD/B/C.II/ISAR/111 Rapport du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication sur sa quarante et unième session

Point 5

Investir dans l'économie numérique

8. L'économie numérique est devenue une composante importante de la croissance économique mondiale. Elle renvoie au commerce électronique, aux plateformes numériques, aux applications d'intelligence artificielle et aux services d'informatique en nuage (« cloud »), qui sont à l'origine d'une réorganisation des secteurs et d'une redéfinition des modèles d'activité traditionnels, et, ce faisant, qui ouvrent de larges perspectives de transformation structurelle et de développement inclusif et durable. Cependant, plusieurs facteurs, tels que le manque d'infrastructures, de ressources financières et d'investissements étrangers directs, creusent la fracture numérique et rendent les objectifs de développement durable plus difficiles à atteindre. Il importe de réduire cette fracture pour parvenir à un développement économique inclusif et surmonter des problèmes mondiaux comme ceux de la pauvreté et du chômage.

9. D'importants investissements, publics et privés, nationaux et étrangers directs, seront nécessaires à cette fin. Les pouvoirs publics, les entreprises privées et les organisations internationales devraient collaborer pour promouvoir les investissements, encourager l'innovation et créer des conditions favorables à la croissance numérique, en particulier dans les régions mal desservies. Les entreprises multinationales du secteur numérique peuvent grandement contribuer au développement dudit secteur par des investissements internationaux.

10. La CNUCED a déjà consacré au thème de la fond de la session des recherches approfondies, notamment dans le *Rapport sur l'investissement dans le monde 2017 (World Investment Report 2017)*, qui traitait des conséquences internationales de l'économie numérique pour la politique et l'investissement. Dans les éditions 2020 et 2021 de la même publication, la CNUCED examinait comment la transition numérique et les technologies de la quatrième révolution industrielle transformaient la production internationale et les chaînes de valeur mondiales. Depuis la publication de ces rapports, les technologies numériques ont encore progressé et les applications d'intelligence artificielle ont été largement adoptées, ce qui crée de nouveaux besoins en compétences et en services d'infrastructure numérique.

11. Une réunion de haut niveau sera consacrée au lien entre l'économie numérique et l'investissement international pour le développement. Les participants débattront des facteurs et des déterminants de l'investissement étranger direct dans le secteur numérique, des dispositifs nationaux de promotion et de réglementation de l'investissement international dans l'économie numérique et du rôle des politiques d'investissement dans les stratégies de développement du numérique. Ils passeront en revue les meilleures pratiques et feront des recommandations concrètes aux décideurs en ce qui concerne la promotion de l'investissement dans l'économie numérique. Ils s'entretiendront notamment des mesures d'incitation et des cadres réglementaires qui permettent d'attirer des entreprises multinationales du secteur numérique, tout en garantissant que les activités de celles-ci contribuent au développement durable et répondent aux besoins particuliers de l'économie locale. En vue de faciliter le débat, une brève note sera communiquée avant la séance.

Documentation à établir au cours de la session

Point 6

Rapport intérimaire sur la promotion et le renforcement des synergies entre les trois piliers

12. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le secrétariat rendra compte des progrès réalisés dans la promotion et le renforcement des synergies entre les trois piliers de la CNUCED, dans les domaines de compétence de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement.

Point 7
Questions diverses

Point 8
**Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce
et du développement**

13. Le rapport de la quinzième session de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement sera soumis au Conseil du commerce et du développement.
